Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 37

Artikel: Pour lutter contre la surexpansion

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270569

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ÉTRANGER CHEZ NOUS ET

Une association féminine pour la défense du Jura

Une association feminine pour la défense du Jura Réunies à Moutier, une centaine de femmes et de jeunes filles venues de toutes les parties du Jura, ont fondé une organisation initiulée « Association féminine pour la défense du Jura ». Après avoir fixé les bases statutaires et discuté de son programme d'activité, l'assemblée a nommé un comité jurassien provisoire de vingt et un membres, dont la présidente est Mme Suzette Grimm, de Saint-Imier, et la secrétaire, MIle Maryvonne Charmillot, de Delémont.

Au Grand Conseil bernois, un député du Parti paysan, artisan et bourgeois a déposé une motion demandant l'admission des femmes à la fonction

Lors de sa journée d'étude, l'Association ber-noise pour la collaboration des femmes dans la commune s'est occupée de la revision de la loi sur l'impôt du canton de Berne.

Mile Dora Scheuner, jusqu'ici lectrice d'hébreux, l l'Université de Berne, vient d'être nommée pro-esseur en titre par le Conseil d'Etat bernois.

ZURICH

Le Conseil synodal de l'Eglise réformée du can-ton de Zurich prie les conseils de paroisses et les pasteurs d'introduire les femmes dans leurs nou-veaux droits à partir de 1964.

Le comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu provisoirement l'Ecole d'infirmières pour vieillards et malades chroniques des diaconesses de Béthesda, à Itschnach.

BALE-CAMPAGNE

Les électeurs d'Aesch ont élu récemment Mile Häring au poste de secrétaire communale ; c'est première fois qu'une femme entre dans l'adminis-tion de cette commune.

WINTERTHOUR

Le nouveau statut du personnel de la ville de Winterthour, qui sera soumis aux électeurs le 8 dé-cembre, prévoit l'égalité des salaires pour les em-ployés des deux sexes.

ROMANSHORN

Touiours « non »

Toujours « non »
Pour la troisième fois en l'espace de trente et un ans, la paroisse protestante de Romanshorn-Salm-sach avait à se prononcer sur l'introduction de l'électorat et de l'éligibilité des femmes en matière ecclésiastique; ces droits ont de nouveau été rétusés, mais par une très petite majorité: 497 non contre 452 oui.
La collaboration féminine est admise dans les activités de l'Eglise et même recherchée dans diverses commissions.

A la campagne

De 1955 à 1961, le nombre des femmes travail-lant à la campagne a diminué de 92 000, c'est-à-dire du tiers du nombre total. Le manque de relève par-mi les paysannes est très grave. Il n'y a que fort peu de jeunes filles qui peuvent ou veulent deve-nir paysannes.

Egalité des salaires dans la banque

Egalité des salaires dans la banque

La nouvelle convention entre l'Association suisse
des employés de banque et les directions des banques de notre pays, qui entrera en vigueur le 1er
janvier 1964, a accepté le principe de l'échelle
unique des salaires, supprimant la discrimination
antérieure entre personnel masculin et féminin et
permettant désormais aux femmes d'acceder sans
restriction à tous les postes si elles en ont les capacités, aux mêmes conditions que leurs collègues
masculins.

Un million réjouissant

Un million réjouissant

Le 31e rapport annuel de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse (activité de 1962) Ital allusion à un million réjouissant à tous égards, Pour la première fois depuis la création de l'OSL, la vente annuelle de brochures OSL a dépassé le million. Quelle est la signification de cet événement ? Un million (très exactement 1043790) de brochures OSL ont été livrées à nos écoliers suisses en 1962. Un million de bonnes lectures, adaptées à l'âge des élèves, magnifiquement illustrées et présentées. Nos quatre langues nationales ont été considérées; le réseau de distribution s'appuie sur la bonne volonté de 4800 collaborateurs bénévoles et infatigables, qui se recrutent dans tout le pays, jusque dans le hameau de montagne, le plus reculé. L'OSL a prouvé une fois de plus qu'elle était l'un des principaux promoteurs du développement intellectuel de la jeunesse. Son importance et sa popularité sont bien connues. Le succès qu'elle vient de remporter les renforcera encore. Ce million de bons textes contribuera à orienter notre jeunesse vers le vaste monde du livre.

Le rapport annuel mentionne deux autres événements des plus réjouissants de l'année 1962. La société General Motors suisse a fait cadeau, à l'OSL, d'une Opel-Caravane pour étendre son réseau de distribution. Le Comité suisse de la fête nationale a remis, de son côté, à l'OSL, pour la seconde fois, le montant respectable de 150 000 francs afin de reconstituer les réserves épuisées.

Activité de la «Section Suisse du Service Social International»

Dans un monde préoccupé des problèmes et des intérêts des masses, le sort de l'individu est difficile, souvent même tragique. Les guerres, les révolutions, les oppressions ont créé dans la société moderne de profondes modifications. Le déracinent humain se révèle, à notre époque, sous des formes diverses et cruelles. L'expérience nous montre que beauccup d'hommes ayant à faire face à des difficultés ne peuvent recourir à la compétence des grandes organisations de secours internationales ou nationales. L'intervention individualisée de la Section suisse du Service social international (SS SSI) représente dans cette conjoncture pour beaucoup d'êtres une dernière possibilité de salut.

Ilsee de la Section suisse du Derivice social international (SS SSI) représente dans cette conjoncture pour beaucoup d'êtres une dernière possibilité
de salut.

En 1962, la SS SSI a enregistré 435 nouveaux cas
contre 348 l'année précédente. 91,26 % étaient des
cas sociaux, les autres concernaient des demandes
d'émigration. Les trois-quarts des demandes environ émanaient de Suisse; le reste de vingt-quatre
pays différents. L'importance croissante de la SS
SSI est notamment prouvée par le fait que le quart
de tous les cas lui ont été soumis soit par les autorités suisses, soit par des organisations internationales officielles ou privées.

La tâche la plus importante de la SS SSI a été,
cette année encore, l'aide à la famille, et, comme
toujours, plus particulièrement les interventions en
faveur et dans l'intérêt de l'enfance: la protection
des enfants mineurs et l'adoption entre pays. Par
son réseau de sections nationales et de correspondants dans de nombreux pays, la SS SSI est particulièrement apte à obtenir au-delà des frontières
des enquêtes, des démarches et des interventions
diverses à caractère social. Par suite du nombre
élové de travailleurs étrangers actuellement en Suisse, les placements d'enfants et les recherches en
paternité représentent une part très importante de
son travail. De cet état de choses, les problèmes
de défaut d'entretien restent très actuels; les personnes lésées sont surtout des enfants suisses,
dont les pères étrangers sont retournés momentanément dans leur patrie. Aussi longtemps que la

Suisse n'aura pas ratifié les accords de la Conférence de Droit international privé des années 1956
à 1955, l'exécution à l'étranger des décisions concernant les pensions alimentaires ne pourra être
obtenue, et la femme et les enfants suisses,
dont les pères étrangers sont retournés momentafrence de Droit international privé des années 1956
à 1955, l'exécution à l'étranger des décisions concernant les pensions alimentaires ne pourra être
obtenue, et la femme et les enfan

Comment les salaires sont-ils assurés contre la perte de gain en cas de maladie?

D'une étude parue dans la « Mutualité ro-D'une étude parue dans la « Mutualité ro-mande », il ressort qu'en Suisse, on compte 285 000 assurés pour une indemnité journa-lière auprès de caisses-maladie d'entreprises et 50 000 assurés bénéficiant d'une indemnité journalière en vertu d'un contrat d'assurance collective. Cent soixante-cinq mille person-nes en outre sont assurées auprès de compa-enies privées.

On en arrive à la conclusion que la très grande majorité des salariés sont, chez nous, assurés contre la perte de gain en cas de ma-

Mais cette indemnité journalière ne repré-sente généralement que 50 % du salaire rare-ment 60, 70 ou 80 %, soit en moyenne envimen 60, 70 a 80°76, soit en moyenne envi-ron 20 à 24 fr. par jour. Dans de nombreu-ses conventions collectives de travail, le taux de l'indemnité journalière a été fixé de 10 à 15 fr., quelquefois il dépasse 15, mais n'excède pas 17 fr.

pas 17 fr.

En Allemagne, l'ouvrier malade touche, pendant six semaines, le montant de son salaire net — déduction faite des taxes et charges fiscales. Ce sont ces normes que la Conférence européenne de la Sécurité sociale, réunie en décembre dernier à Bruxelles a considéré comme idéales. Elle a recommandé aux pays du Marché commun « d'élever les prestations au nivoeau qui paraît le plus avantageux parmi les systèmes existants ». Elle préconise qu'il faut tendre à garantir à l'assuré son salaire intégral durant un certain temps, six semainiers de la contra del contra de la contra de jant tendre a garanti à tassure son sature intégral durant un certain temps, six semai-nes au moins. Après cette période, l'indemnité journalière pour les personnes seules devrait représenter au moins les 7°/6 du salaire et pour les personnes qui ont charge de famille,

des innombrables réfugiés qui, au-delà de nos fron tières, attendent encore une solution leur permet-tant de se recréer une existence normale. La SS SI est dès lors reconnaissante à tous ceux qui par leur aids lui permettront de poursuivre son œuvre. Compte de chèques postaux Genève I 54 90.

Suite de la page de l'acheteuse

Protection des consommateurs aux Etats-Unis

tout en étant propre à la consommation, présente certains défauts, l'emballage doit le spécifier (ex. tomates pas très mûres, petits pois gros, pêches

certains détauts, l'emballage doit le spécifier (ex. tomates pas très mûres, petits pois gros, pêches mal triées, etc.). Des normes de qualité ont été fixées pour d'innombrables produits et ce n'est pas un mince travail. Jugez-en: pour fixer les normes de qualité de la confliure de fraises, on a procédé à une enquête auprès des fabricants et des ménagères, consulté les livres de cuisine, expérimenté des centaines réchantillons dans les fabriques et les laboratoires, provoqué un débat public entre fabricants et consommateurs. Pour arriver à cette norme : la confiture de fraises doit avoir quarante-cinq parties de fruits et cinquante-cinq parties de sucre.

Les normes sont inscrites au Registre fédéral. Ce travail de détermination a été pratiqué jusqu'en 1954 systématiquement. Mais devant la multiplication des produits, on y a finalement renoncé sauf en cas de contestation.

Identité, qualité, quantité

En ce qui concerne les viandes, elles sont clas-sées en six catégories qui doivent être annoncées visiblement pour l'acheteur. Il y a là tout une gam-me de nuances que nous aimerions bien voir appli-quer chez nous.

quer chez nous.

Pour la volaille, c'est la grosseur, la forme, la quantité de graisse, l'état de la peau qui la fait classer dans des catégories, selon leur grosseur et leur fraîcheur.

Des dispositions très strictes sont également prises dans le domaine de l'utilisation des agents chimiques de coloration et de conservation. La dernière loi de 1959 impose dans certains cas des tests sur les animaux.

La loi fédérale a été complétée pour l'étiquetage des produits de nettoyage. On a constaté, en effet, que 40% des empoisonnements d'enfants au-dessous de 5 ans, résultaient d'ingestion de substances toxiques. Les couleurs attrayantes ne sont plus ausous de 5 ans, resultaient d'ingestion de substances toxiques. Les couleurs attrayantes ne sont plus autorisées pour les produits détergents. L'étiquetage doit contenir la mention du danger, et la recommandation de ne pas laisser les produits à portée de main des enfants. Il doit indiquer le traitement d'urgence en cas d'accident et la composition chimique du produit pour permettre au docteur de déterminer le traitement à appliquer.

Petites nouvelles

En Allemagne, de véritables postes de distribu-tion de lait en cartons réfrigérés ont été installés le long des routes notamment dans les stations ser-vices. Cette initiative est directement liée à la poli-tique du ministère de l'agriculture qui accorde cha-

que année une subvention aux fabricants d'appa-reils automatiques de distribution de lait, subven-tion qui a été portée en 1963 à un million de DM.

Extension des lacto-duc. C'est aux montagnards autrichiens que revient le mérite d'avoir utilisé les premiers des tuyaux en matière plastique pour le transport du lait. Le Vallais a suivi ce progrès. La Laiterie de Saint-Martin a réalisé par ce moyen la concentration des laits de toute cette région. En Valais encore, d'autres réalisations ont été rendues possibles grâce aux tuyaux de simalen : le réseau valaisan est actuellement de quelque 100 km.

valaisan est actuellement de quelque 100 km.
Ce système est introduit aussi dans certaines régions de Savoie et d'Italie. Au Pays-Bas, en Suède et au Danemark, on procède aussi à la concentation des laiteries et des essais ont été entrepris, dans ces pays de terrain plat, pour le transport du lait par conduites souterraines à l'aide de tuyaux en polyéthylène. Le nettoyage est assuré par le va-et-vient d'éponges aspirées et refoulées à l'intérieur du tuyau.

Pour lutter contre la surexpansion

M. Hay, directeur de la Banque nationale

ropose les mesures suivantes : «Les industriels et les commerçants examineront s'ils peuvent reporter à plus tard l'agrandissement de leur usine ou de leur ma-gasin, s'efforceront de stabiliser les prix et feront preuve de modération dans la propagande et la réclame de leurs produits; les ménagères se montreront plus sélectives et veilleront à n'acheter, à qualités égales, que les marchandises les moins chères.

Nouvelles de Suisse allemande

Le Konsumentinnenforum der deutschen Schweiz und des Kantons Tessin réuni en assemblée générale le 10 septembre, à Zurich, a nommé à sa présidence Mme Schibler-Kägi de Kreuzlingen. Mme Schibler succède à Mme Y. Rudolf de Soleure, qui avait dû donner sa démission pour raison de santé. A la suite de cette assemblée générale, deux conférences ont été données sur les tests comparaîts de marchandises, la première par le professeur O. Angehrn, de Bâle, l'autre, par Mme Tgetgel, de l'Institut suisse de recherches ménagères. Ces conférences ont provoqué une discussion très animée.

ÉTRANGER

Prix Nobel

Le 5 novembre dernier, l'Académie royale des sciences de Suède a décerné les prix Nobel de physique et de chimie. Une femme, la troisième depuis la fondation du prix, figure parmi les lau-réats. Seules, Marie Curie en 1903 et Irène Joliot-Curie en 1935 ont reçu cette plus haute consécration officielle que puisse recevoir un savant de son vivant.

tion officielle que puisse recevoir un savant de son vivant.
Marie Goeppert-Mayer partage cependant le prix de physique 1963 avec le professeur Eugen Wignes, qui en reçoit la moitié, tandis qu'elle s'est vue attribuer l'autre moitié avec le professeur Jensen, de l'Université de Heidelberg, en Allemagne, pour leurs découvertes relatives à la structure en couche des noyaux atomiques.
La vie de la savante est l'histoire d'une vie de recherches, braquée toute entière sur les mystères de la structure du noyau de l'atome.
D'origine polonaise, née en 1906, appelée, après son doctorat, à l'Université John Hopkins de Battimore, elle a poursuivi ses recherches aux U.S.A. Depuis 1960, elle a une chaire à l'Université de Californie.

Mme Agda Rössel, ancien membre de la Commis-sion de la condition de la femme et de la Déléga-tion permanente suédoise auprès des Nations Unies, a été nommée ambassadeur auprès de la Républi-que fédérale allemande.

FRANCE
La France et nous
Nous lisons dans «Le Droit des Femmes»:
«Le canton de Genève a accordé aux femmes
leurs droits politiques en 1960. Les élections n'ayant
lieu que tous les quatre ans, elles y ont participé
pour la première fois en septembre dernier, 35
communes rurales, ainsi que la ville, ont présenté
237 candidates, dont 40 pour la ville.
» Trente-quatre femmes ont été élues dans les
communes rurales et 12 au Conseil municipal de
Genève, qui compte 40 membres.
» Ces élections représentent un très grand succès
féminin que les Françaises pourraient envier.»

FRANCE

Vice-présidente de l'UNEI
Pour la première fois, une femme a été élue viceprésidente de l'UNEI (Union nationale des étudiants

presidente de l'UNEI (Union nationale des etudiants de France).

C'est Martine Micheland, 25 ans. Elle a dû son élection au poste de présidente de la Mutuelle nationale des étudiants, leur sécurité sociale, qu'elle occupe avec compétence et dévouement, en gérant trente millions de francs.

ueure minions de trancs. Elle s'est fait remarquer à l'occasion d'une en-quête de la Mutuelle des étudiants qui démontrait que la principale cause des maladies des étudiants était constituée par les conditions actuelles du tra-vail.

ANGLETERRE

ANGLETERRE

Le gouvernement britannique vient d'éditer une brochure en plusieurs langues qui expose de façon claire et simple les droits et les devoirs des jeunes flles venant « au pair » en Angleterre. Cette publication est remise à toutes les jeunes filles lors de leur arrivée dans le pays, ainsi qu'aux familles qui les reçoivent.

Belle réalisation

Belle realisation

Le Foyer d'accueil pour jeunes filles et jeunes femmes du Conseil des femmes de l'Etat de Maharashtra, à Bombay, dont la construction a été en partie financée par l'Alliance des sociétés féminines suisses, a été inauguré par le président Nehru à la fin de 1953.

L'assemblée générale des Nations-Unies a pris à l'unanimité des décisions s'opposant à la discri-mination visà-à-vis des femmes. La Commission pour la condition de la femme présentera une résolution dans le même sens à l'assemblée générale de l'ONU de 1985.

Pour mieux défendre les siens

La grande cantatrice noire Marian Anderson a annoncé qu'elle abandonnera sa carrière artistique en 1965 pour prendre une part plus importante à l'action en faveur de la reconnaissance de l'égalité des droits civiques pour les Noirs.

Les associations féminines italiennes ont organi-sé, à Milan, une journée d'étude sur le problème de l'égalité des salaire dans la CEE.

LIBAN
Pour la première fois dans son histoire, le Liban
va avoir une femme député, Mme Myrna Boustani
Ea Khazen, âgée de 26 ans, qui a été élue d'office
au siège laissé vacant par le décès de son père,
l'industriel et financier M. Emile Boustani, qui a péri
dans un accident d'avoin, le 15 mars dernier. Aucun
candidat ne s'était présenté contre elle.

En l'absence du titulaire du portefeuille et du Premier ministre, le Président de la République a désigné Mile Kylliki Pohjala, -Ministre des affaires sociales, pour exercer les fonctions de Ministre des affaires étrangères.

